

## **Loi EL Khomri : les syndicats de salariés du transport routier se trompent de cible**

À l'appel de trois syndicats de salariés des transports routiers, des mouvements sociaux ont lieu depuis hier soir contre la loi EL KHOMRI adoptée en première lecture. La contestation porte sur la possibilité laissée aux entreprises de diminuer le taux de majoration des heures supplémentaires dans le cadre d'accords négociés avec le personnel ou leurs représentants.

L'OTRE dénonce une mobilisation motivée par de fausses affirmations.

En effet, l'OTRE rappelle que le secteur du transport routier bénéficie toujours de l'accord du 23 avril 2002 qui encadre la rémunération des temps de service des personnels roulants, courte et longue distance.

La loi EL KHOMRI, et ses dispositions sur les heures supplémentaires, pourrait-elle remettre en question cet accord. Pour l'OTRE, rien ne permet de l'affirmer à la seule lecture du texte nouveau de l'article L.3121-22.

L'OTRE rappelle aux partenaires sociaux et spécialement aux syndicats de salariés que le véritable enjeu pour conserver l'emploi dans le transport français se situe dans la lutte contre la concurrence déloyale européenne. Ces pratiques de dumping social ne peuvent se perpétuer plus longtemps sans que l'ensemble des entreprises françaises soient menacées de mort.

La cible, le combat prioritaire à mener est d'abord et avant tout celui-là. Parce que ce sont les entreprises et les emplois qu'il faut sauvegarder. Si demain, par laxisme ou complicité coupable, par lâcheté ou faiblesse de l'État, les pratiques anti-concurrentielles perdurent et s'amplifient, la question même de la rémunération des heures supplémentaires ne se posera même plus !